

ASSOCIATION RESEAU ONCO PAYS DE LA LOIRE

Plateau des Ecoles

44093 NANTES CEDEX 1

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION RESEAU ONCO PAYS DE LA LOIRE

Siège social : Plateau des Ecoles - 44093 NANTES Cedex 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'ASSOCIATION RESEAU ONCO PAYS DE LA LOIRE,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION RESEAU ONCO PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

III - OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du nouveau règlement ANC 2023-03.

IV - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 21-05-2026

HLP Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

DocuSigned by:

91A4B3CF3F4E4AF...

Hugues de Neuville

Associé

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION ONCO PL				
BILAN ACTIF AU 31/12/2025				
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			- €	
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 116,29 €	17 702,88 €	413,41 €	1 057,80 €
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées			- €	
Autres titres immobilisés	107,50 €		107,50 €	107,50 €
Prêts			- €	
Autres immobilisations financières			- €	
Total I	18 223,79 €	17 702,88 €	520,91 €	1 165,30 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 310,00 €		30 310,00 €	16 000,00 €
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	18 392,36 €		18 392,36 €	28 970,00 €
Charges constatées d'avance	1 662,69 €		1 662,69 €	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme				
Disponibilités	710 990,46 €		710 990,46 €	602 458,38 €
Charges constatées d'avance				1 780,80 €
Total II	761 355,51 €	- €	761 355,51 €	649 209,18 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	779 579,30 €	17 702,88 €	761 876,42 €	650 374,48 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION ONCO PL		
BILAN PASSIF AU 31/12/2025		
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	332 026,29 €	316 949,14 €
Excédent ou déficit de l'exercice	30 465,51 €	15 077,15 €
Situation nette (sous total)	362 491,80 €	332 026,29 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	413,41 €	1 057,80 €
Provisions réglementées		
Total I	362 905,21 €	333 084,09 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	68 167,48 €	83 583,11 €
Total II	68 167,48 €	83 583,11 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	275 735,71 €	183 451,67 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	25 070,54 €	33 075,49 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 715,88 €	17 180,12 €
Produits constatés d'avance	22 281,60 €	
Total IV	330 803,73 €	233 707,28 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	761 876,42 €	650 374,48 €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

ASSOCIATION ONCO PL		
COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		
COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	928,40 €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	16 600,00 €	29 800,00 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	673 750,39 €	731 274,40 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	- €	- €
Mécénats	- €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	20 000,00 €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	15 952,88 €	- €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	15 415,63 €	27 645,06 €
Autres produits	603,01 €	1,86 €
Total I	743 250,31 €	788 721,32 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 133,97 €	6 350,49 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	363 569,17 €	372 243,59 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	5 075,62 €	3 759,19 €
Salaires	243 349,68 €	243 452,80 €
Cotisations sociales	81 068,83 €	80 052,26 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 644,39 €	1 648,75 €
Dotations aux provisions	- €	15 952,88 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- €	- €
Reports en fonds dédiés	- €	54 367,88 €
Autres charges	20 533,08 €	2 012,08 €
Total II	718 374,74 €	779 839,92 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	24 875,57 €	8 881,40 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	5 589,94 €	6 900,44 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total III	5 589,94 €	6 900,44 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilées	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 589,94 €	6 900,44 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	30 465,51 €	15 781,84 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	1 648,75 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	1 648,75 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

Sur opérations de gestion	- €	2 353,44 €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	
Total VI	- €	2 353,44 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	704,69 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	748 840,25 €	797 270,51 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	718 374,74 €	782 193,36 €
EXCEDENT OU DEFICIT	30 465,51 €	15 077,15 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	- €	- €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



ANNEXE AU 31/12/2025

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

ONCOPL est le dispositif régional spécifique du cancer des Pays de la Loire, il fédère les acteurs de la cancérologie : professionnels, établissements, acteurs institutionnels, usagers, personnes morales et physiques de statut public, privé et associatif.

Il n'est pas un réseau de prise en charge des patients.

Sa finalité est de garantir un accès égal à des soins de qualité quels que soient le lieu et la structure de prise en charge. Il apporte appui et méthodologie aux professionnels dans la réalisation de projets visant à améliorer le suivi des patients atteints de cancer.

Ses objectifs et missions principales sont :

- Harmoniser et améliorer la qualité des pratiques
 - Anime le dispositif régional des 3C en les aidant à structurer leurs missions et en les accompagnant au quotidien notamment par la mise à disposition d'outils communs.
 - Diffuse les recommandations de bonnes pratiques en cancérologie.
 - Valide et diffuse l'annuaire des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP), premier maillon d'une prise en charge de qualité des patients.
 - Propose des actions d'évaluation et d'amélioration des organisations afin d'aider les professionnels d'établissements de santé et de ville à mettre en œuvre le parcours de soins idéal.
- Promouvoir des outils de communication communs
 - Gère et administre le Dossier Communicant de Cancérologie (DCC), outil phare dans le suivi des patients atteints de cancer. Cet outil permet de disposer d'information sur le parcours de soins de chaque patient dans toute la région et d'assurer la traçabilité des décisions de RCP.
- Développer l'information auprès des professionnels et des patients
 - Assure l'information auprès des acteurs de la cancérologie grâce à un site internet vivant et animé.
 - Organise des journées d'information sur des thèmes ou organisations spécifiques (journée du réseau et des 3C, journée d'oncogériatrie, journée d'oncopédiatrie, etc.)
 - Construit et diffuse un annuaire des ressources en cancérologie afin d'assurer leur visibilité auprès des professionnels, institutions et usagers.
- Expertise et recours
 - Est la Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) en cancérologie pour les établissements de santé, les professionnels et les institutions. Elle déploie ses missions au niveau régional et en partenariat avec les instances nationales.

ONCOPL concourt à rendre opérationnels les objectifs fixés par :

- les plans cancer 2003-2007, 2009-2013 et 2014-2019 et la nouvelle stratégie décennale 2022-2031
- les recommandations de l'Institut National du Cancer (INCa)
- la circulaire DHOS / SDO / 2005 / 101 du 22 février 2005 relative à l'organisation des soins en cancérologie
- la circulaire DHOS / CNAMTS / INCa / 2007 / 357 du 25 septembre 2007 relative aux réseaux régionaux de cancérologie
- le référentiel des missions des RRC, INCa, mai 2019

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



- L'instruction DGOS/R3/INCA/2019/248 du 2 décembre 2019 relative à l'évolution des missions des réseaux régionaux de cancérologie
- Décret no 2021-1797 du 23 décembre 2021 relatif à la mise en cohérence des dispositions relatives aux dispositifs d'appui à la coordination et aux dispositifs spécifiques régionaux

Le 19 février 2014, ONCOPL a signé un 1er CPOM pour 4 ans avec l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et s'est constitué en Structure Régionale d'Appui et d'Expertise (SRAE) permettant une coordination des acteurs de la cancérologie dans la région des Pays de la Loire.

En mars 2018 ONCOPL a signé son 2ème CPOM qui s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2002 et plus particulièrement durant le dernier CPOM (2014-2018) qui a permis de construire une véritable structure régionale d'appui et d'expertise de type « maison commune de la cancérologie en pays de la Loire »

En décembre 2021, par décret, les RRC sont devenus des Dispositifs Spécifiques Régionaux de cancérologie, ONCOPL est donc depuis janvier 2022 le DSRC de Pays de la Loire en conservant les missions citées ci-dessus.

En 2023, ONCO PL a signé son 4^e CPOM pour la période 2023-2027, ainsi qu'un avenant à celui-ci. Il inclut trois mesures nouvelles, pour accompagner le déploiement des DCC, améliorer la lisibilité des RCP et la Construction d'un annuaire des essais cliniques.

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

L'association a appliqué le règlement ANC n°2023-03 pour prendre en compte des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC n°2014-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation et des charges d'exploitation. Notamment, la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat présentée en produits exceptionnels dans les compte clos le 31 décembre 2024 est présentée dans la ligne "Concours publics et subventions d'exploitation" dans les comptes clos le 31 décembre 2025."

REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif à au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques incluses dans les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle
- Comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Pour être inscrites au bilan, les immobilisations doivent être identifiables, porteuses d'avantages économiques futurs, contrôlées par l'entité et évaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entité, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciation des immobilisations

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire / dégressif.

Toutefois, l'entité a retenu la durée d'usage en application des mesures de simplification offertes pour les PME.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, constitués des droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, ou par la valeur d'apport.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Fonds propres

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC 2014-03, dans le compte 131000 « Subventions d'investissement », avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 747000.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture à 68 167 euros. Un tableau de variation des fonds dédiés est présenté dans l'annexe conformément au règlement ANC 2018-06.

Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

AUTRES INFORMATIONS

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 7 523 € TTC.

Parmi cette somme, 7 523 € correspondent à des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Il a été décidé de ne pas communiquer l'information afin de conserver l'anonymat des salariés concernés.

Effectif moyen

L'effectif moyen salarié du 01/01/2025 au 31/12/2025 s'élève à 7,5 salariés. Il s'élevait à 7 salariés pour l'exercice clos au 31/12/2024.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2021, Suite à un appel à projet de l'INCA, l'équipe d'onco-gériatrie a obtenu un financement de 58 643€ pour une étude de faisabilité portant sur la « Pré-habilitation de la personne âgée avant chirurgie carcinologique dans le cadre d'un cancer digestif, urologique ou gynécologique ». Le projet devait initialement prendre fin en juillet 2023, une prolongation a été demandée et acceptée par l'INCA en 2023. Le projet a pris fin le 16 juillet 2025 comme le prévoyais la demande de prolongation. L'enveloppe prévue pour le projet n'a pas été dépensée en totalité. Le bilan financier a été transmis à l'INCA en novembre 2025, il a fait l'objet d'une modification avec accord de l'INCA en février 2026. Les comptes 2025 font apparaître une perte de 12 381 €. La convention signée avec le financeur prévoit le remboursement des sommes non dépensées. ONCO PL ne recevra pas le solde de la subvention et devrait reverser la somme 6 516 €

En 2024, une convention de partenariat a été signée avec onco-occitanie suite à l'obtention de l'AAP SHS RISP lancé par l'INCA pour la mise en place du projet EVAPREF : EVALuation et amélioration des outils d'information et de coordination à l'échelle régionale pour favoriser l'accès à la PREservation de la Fertilité. Le budget attribué à Onco PL pour ce projet s'élève à 77K€. Des factures seront établies trimestriellement au vue des dépenses réelles. Ce projet d'une durée de 4 ans a pris du retard, il débutera réellement en 2026. Au vu de la convention, la 1^{ère} tranche a été facturé en 2025. Un produit constaté d'avance a été comptabilisé pour le montant de 22 282€.

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4

**Etat des immobilisations**

Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				0
Autres immobilisations incorporelles				0
Total immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Constructions				0
Matériel de bureau et informatique	4 339		1 760	2 580
Matériel de transport				0
Autres immobilisations corporelles	15 537			15 537
Total immobilisations corporelles (II)	19 876	0	1 760	18 116
Immobilisations financières (III)	108			108
Total général (I + II + III)	19 984	0	1 760	18 224

Etat des amortissements

Amortissements	Durée d'utilisation ou Tx d'amort (indiquer le cas échéant, la fourchette retenue)	Mode d'amortissement	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial						0
Autres immobilisations incorporelles						0
Total immobilisations incorporelles (I)			0	0	0	0
Constructions	10 ans	linéaire				0
Matériel de bureau et informatique	3 ans	linéaire	3 571	355	1 760	2 166
Matériel de transport	na	na				0
Autres immobilisations corporelles	3 ans	linéaire	15 248	289		15 537
Total immobilisations corporelles (II)			18 818	644	1 760	17 703
Total général (I + II)			18 818	644	1 760	17 703

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	
De l'actif immobilisé				
De l'actif circulant				
Clients et comptes rattachés	30 310	30 310		
Personnel et comptes rattachés	668	668		
Organismes sociaux				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 724	17 724		
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	1 663	1 663		
Dettes	Montants bruts	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	275 736	275 736		
Personnel et comptes rattachés	6 473	6 473		
Organismes sociaux	16 175	16 175		
Dettes fiscales	2 422	2 422		
Autres dettes	7 716	7 716		
Produits constatés d'avance	22 282	22 282		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Fournisseurs - factures non parvenues	150 084	152 332
Dettes fiscales et sociales	10 247	11 166
Autres dettes	54	582
Produits à recevoir	Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés		4 782
Autres créances		

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Produits :	D'exploitation	22 282	
	Financiers		
	Exceptionnels		
TOTAL		22 282	0
Charges constatées d'avance		Exercice clos au 31/12/2025	Exercice clos au 31/12/2024
Charges :	D'exploitation	1 663	1 781
	Financières		
	Exceptionnelles		
TOTAL		1 663	1 781

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie

Ventilation du CA par catégorie d'activités	2025	2024
Etude	928	
Locations de stand	16 600	29 800
TOTAL	17 528	29 800

Tableau de subventions d'exploitations

Concours publics et subventions	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	ARS	Autres	Montant au 31/12/2025
Concours publics						
Subventions d'exploitation						
Subvention fonctionnement				659 106		
Subventions congrès CNCR			3 000	5 000	6 000	
Subventions d'investissements						
TOTAL	0	0	3 000	664 106	6 000	0

HLP AUDIT

3, chemin du Pressoir Chênaie
BP 58604
44186 NANTES CEDEX 4



Variations des fonds dédiés

Variation des fonds issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont amortissements		Montant	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au
Subventions d'exploitation						0	
ARS - FIR 2024 - Mesures nouvelles	79 372		11 204			68 168	
INCA	4 212		4 212			0	
PRE HABILITATION							
Contributions financières d'autres organismes						0	
Ressources liées à la générosité du public						0	
TOTAL	83 583	0	15 416	0	0	68 168	0

Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	316 949	15 077			332 026
Excédent ou déficit de l'exercice	15 077	-15 077	30 466	0	30 466
Situation nette	332 026	0	30 466	0	362 492
Fonds propres consomptibles					0
Subventions d'investissement	1 058			644	413
Provisions réglementées					0
TOTAL	333 084	0	30 466	644	362 905